

"Des écueils pour le commerce en Europe" dans Süddeutsche Zeitung (7 novembre 1958)

Légende: Le 7 novembre 1958, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung analyse les causes de l'échec de la création d'une zone de libre-échange en Europe occidentale.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Josef; Schwingenstein, August ; R Herausgeber Friedmann, Werner. 07.11.1958, Nr. 267; 14. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Klippen für Europas Handel", auteur:Slotosch, Walter , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/des_ecueils_pour_le_commerce_en_europe_dans_suddeutsche_zeitung_7_novembre_1958-fr-ccc2fd3c-1ddd-4485-b40a-a4c6eff9cdd7.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Des écueils pour le commerce en Europe

par Walter Slotosch

La conférence de Paris qui, après de nombreuses négociations préalables, a encore déployé la semaine dernière des trésors d'énergie pour parvenir au moins sur le principe à un accord-cadre sur la zone de libre-échange, s'est soldée par un échec. La déception est si grande que l'optimisme que les milieux officiels allemands avaient conservé au prix d'un effort manifeste ces derniers mois est maintenant abandonné avec une irritation évidente. On n'est pas moins déçu à Londres. Au terme d'un délai d'à peine huit semaines, l'industrie exportatrice britannique devra faire face à des droits d'importation supérieurs à ceux des industries concurrentes en France et en République fédérale d'Allemagne pour ses livraisons dans les pays du marché commun. Les autres pays qui entretiennent des relations commerciales avec le marché commun se trouveront bien entendu dans la même situation de «discrimination».

Il n'est pas certain que le ministre français des affaires étrangères Couve de Murville, qui négocie actuellement à Londres avec le Foreign Office, abordera dans les entretiens le thème de la zone de libre-échange. Il est peu probable que de Gaulle prenne une initiative en faveur de ladite zone avant les élections françaises de fin novembre. Et, même après cette date, il ne faut pas s'attendre à ce que Paris fasse preuve d'un plus grand enthousiasme à l'égard du projet de zone de libre-échange. Or, si la volonté politique était présente, les problèmes techniques pourraient être résolus. La volonté de faire des concessions à la France a abouti à une série de propositions de compromis auxquelles la France n'a répondu que par de nouvelles exigences et de nouvelles complications. Le sentiment s'est ainsi répandu que la tactique des Français visait à faire durer les négociations, à se dérober à tout engagement par traité, à éviter, certes, une rupture ouverte, mais à refuser également toute collaboration pratique dans cette tâche.

Les problèmes techniques dont il est question pour l'essentiel dans ces négociations proviennent de l'association du *marché commun* et de la *zone de libre-échange*. Le marché commun rassemble six pays: la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces pays réduiront progressivement leurs droits à l'importation dans leurs relations commerciales réciproques. La première mesure concrète sera prise au début de l'année prochaine, avec une baisse de dix pour cent des droits à l'importation. Les onze autres pays de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ne bénéficieront pas de cet avantage. La zone de libre-échange est ainsi une tentative d'extension du marché commun aux dix-sept partenaires de l'OECE, afin que tous profitent de la baisse tarifaire.

Les difficultés qui n'ont pas pu être surmontées jusqu'à présent proviennent du fait que les six partenaires du marché commun ont renoncé à leur souveraineté en matière de politique douanière pour adopter les droits extérieurs communs. Or, les pays intéressés par la zone de libre-échange ne veulent pas aller jusque-là. Certes, ils sont prêts, au sein de la zone de libre-échange, à participer à la réduction des droits de douane, mais ils veulent conserver le droit à une politique douanière autonome dans leurs relations commerciales avec le reste du monde. La pierre d'achoppement était la suppression des décalages concurrentiels sur le marché de la zone de libre-échange par des droits compensateurs, l'introduction de certificats d'origine et d'autres méthodes techniques.

Plus la réduction des droits de douane au sein du marché unique progressera, plus la compétitivité des partenaires commerciaux extérieurs en sera affectée. Il n'est pas du tout improbable que ceux-ci essaient à leur tour de résister à cette évolution. Le résultat serait alors non plus l'*interpénétration* du commerce européen, mais sa *scission* en deux blocs. Les conséquences d'une telle évolution sont imprévisibles. L'existence de l'union monétaire européenne et de l'Organisation européenne de coopération économique serait réellement menacée. Un nouvel ajournement du traité sur la zone de libre-échange entraînera en tout cas de sérieuses difficultés et de graves dangers pour tous les pays impliqués dans le commerce européen.

Si nous partons du principe que, dans la nouvelle perspective d'une rénovation de la politique extérieure française, l'intégration économique de l'Europe prend un tout autre visage, encore faut-il savoir si la France peut avoir intérêt à remettre en question la zone de libre-échange, voire même la viabilité du marché commun. Le pays est loin d'avoir réussi à établir un véritable équilibre de sa balance des paiements courants

avec l'étranger. Un soulagement temporaire n'a pu être obtenu que par la réglementation publique des importations et des opérations de paiement internationales et par des achats d'or dans le pays. Il est difficile de croire que la France pourrait améliorer sa situation économique en s'écartant de la voie de la collaboration économique et commerciale en Europe. De nouvelles missions de taille pour le développement des pays d'outre-mer l'attendent. La puissance économique du pays dépendra dans une large mesure de la réalisation des objectifs du général de Gaulle en matière de politique étrangère.